# ADDITIONS ET CORRECTIONS 

Série E, tome I : Duché d'Harcourt

Page $17,2^{\circ}$ col., ligne 43, lire :... 15 pièces papier, - et ajouter à l'article E. 13, à leurs dates, les analyses diactes qui suivent : Constitution de procureur, devant les notaires du Châtelet, de Jean Fossey, bourgeois de Caen, par Gillonne de Harcourt, dame patronnle de Fresney-le-Puceux, vicomtesse héréditale de Fontenay-le-Marmion, châtelaine de Bretteville-sur-Laize, comtesse de Croisy, veuve de Charles-Léon de Fiesque, comte palatin, vicaire de l'Empire, etc (1664).-Exploit signifié, à la requête de Jean Le Vieux, ancien échevin, banquier, bourgeois de Paris; demeurant rue des Mauvaises Paroles, près de Sainte-Opportune, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Le Danbis, fermier général de la coupe des bois de Thury, en raison du prêt de 3.000 l. t. fait à la comtesse de Fiesque et transporté sur Louis de Harcourt, marquis de Thury, demeurant à Paris, rue du Mail, paroisse Saint-Eustache, tant en soni nom que comme tuteur naturel d'Odet de Harcourt, son fils et de feu Marie-Julie de Harcourt, (vers 1668).- Procédures pour le paiement à la succession de Jean Ruault, tailleur et valet de chambre du prince de Conidé, de la somme de 3.3101 .14 s , par lui prêtée à Marie du Poirier d'Amfréville, épouse d'Odet de Harcourt, comte de Croisy, marquis de La Mottie-Harcourt et de Thury, qui devait être remboursée par les mains de Jacques Georges, fermier de la terre et seigneurie de Saint-Germain, vicomté de Falaise, propre de ladite dame (1669). - «Déclaration des biens de Madame la comtesse de Fiesque et dont elle est encore jouissante, la saisie réelle n'aiant point esté faicte. - La viscomté de Fontenay-leMarmion, dont le chef est assis en la paroisse de Fontenay et s'extend ladite viconté es vicontez de Fallaise, Caen, Vire et Auge, en plusieurs parroisses, consistant en domaine fieffé et non fieffé, chasteau ruiné, mottes, manoir, maisons, moullins ou place de moullins, colombier, chapelle, terres, héritages, plants, prez, pasturages, garenne, estancs,
rivières, hommes et vassaux, tant noblement que roturièrement tenus anciennement à haute justice cour, usage, pleds, gaiges pleiges, rentes ou deniers, grains, cufs, oiseaux, reliefs, traisiesmes, service de provosté, four à ban, pare, droit de marché, de foires et coutume, droits honoraires, etc.... La chatelnie de Breteville-sur-Laize, mouvante et relevante de la visconté de Fontenay-le-Marmion... J6 fief, terre et seigneurie du Mesnil-Aumont et do Londel, membre rellevant et mouvant de la viscompté de Fontenay-le-Marmion, dont le chef est assis en la paroisse de Barbery... Le fief, terre et seigneurie de La Planche, dont le chef est aissio en la paroisse de Fresney-le-Puceux et s'exteıd aux parroisses de Bretheville-sur-Laize, Quilly et es environs ,concistant en domaine fieffé et non fieffé, moullins, le patronage de l'église de ladite parroisse de Fresniey.... Le fief, terre et seigneurie de Fouqueville dont le chef est assis en ladite parroisse de Fresney-le-Pulceux et s'extend aux parroisses de Bretheville-sur-Laize, Quilly et des environs.... Le fief noble, terre et seigneurie de Saint-Germain dont le chef est assis ent ladite parroisse de Fresney... Le fief noble et seigneurie de Moulinnes dont le rhef est assis en ladite parroisse de Fresney... Le fief, terre et seigneurie de Touchet, mouvant et rellevant de la chatellenie de Breteville-sur-Laise, dont le chef est assis en la parroisse de Fresney-lePulceux.. Le fief noible du Buisson dont le chef est assis en ladite parroisse de Fresney... Lie fief noble de Villiers $\left[\mathrm{d}^{\circ}\right] \ldots$ de Barbery $\left[\mathrm{d}^{\circ}\right] \ldots . .$. Déclaration des biens saisis réellement.... : le fief noble, terre et sieurie de Cailloué, tenu, mouvant et relevant du Roy, à cause de sa viconté de SaintSilvin, dont le chef est assis en la parroisse de Quilly, hameau de Cailloué et s'extend aux parroisses de Bretheville-sur-Laise, Sainte-eaux, Fres-ney-le-Pulceux et aux environs... Le bois du Thuit vulguairement appelé la forest de Cinglais, plants et bois taillis, contenant 1.200 arpens ou environ
exploitables par cent arpens par an jouxte d'un costé et d'un bout lediti seigneur marquis de Thury et d'autre le sieur de Bretheville-Sorteval, les héritiers de feu monsieur Sallet, Ie sieur d'Auverne et ladite dame contesse de Fiesque, chacun en partie d'un bout sur les relligieux de Barbery..... Une pièce de terre en bois taillis nommée les Carbonnières, contenant 14 acres ou environ.... La terre de la chapelle du Thuit, y compris un vieux château ruiné et le bois d'alentour et, en dedans, deux petittes maisons manables et estables, tout en un tenant, consistant en prey, plants terre labourable et bois taillis, le tout contenant 30 acrest ou environ... Trois vergées ou environ ... sur quoy il y a maisons, assises à Boulon .... Mais la forest de Cinglais a esté érigée en fief pour relever de la vicomté de Fallaise... Il est d'observation que Mademoiselle s'est faite adjuger la mouvance de Fontenay-leMearmion, de Breteville-sur-Laise et du MesnilAumont et touche le $13^{\circ}$ comme rellevans de la viconté de Roncheville ». (Informe, s. a.).

Page 34, ajouter :
E. 27 bis, (Cahier) - Imp. Paris, Demonville, in $4^{\circ}, 34$ p.
1789. - Discours de réception à l'Académie française du duc de Harcourt, successeur du maréchal de Richelieu. Réponse de Gaillard.

Page 5\%, ajouter :
E. 59 bis. (Gahier.) - Papier, petit format, 24 feuillets.
1786. - Compte-ouvert de recette des rentes seigneuriales du duché d'Harcourt. - Listie des prévôts nommés en 1786. - Prix des grains dûs en 1785 : froment: 4 l. 1 s., orge: 21.5 s.; avoine: 11. 4 s.; "ceille de Cesny »: 1 1. 6 s. - Récapitulation de la recette: Croisilles : 581.4 s. 6 d.; Barbery : 1711.4 d.; Fontenay : 297 l.; Cesny: 1.4471. 8 s. 6 d.; Grimbosq: 708 1. 4 s. 5 d.; Bois Daniel: 213 l 26 s. 6 d.; Clécy: 23 I. 16 s. 8 d.; La Mousse : 290 1. 10 s. 2 d.; Saint-Rémy et Saint-Omer: 251. 10 s . et 19 boisseaux d'avoine; Hamars : 8931.14 s . 10 d.; Esson: 15 1. 5 s.; Pont-d'Ouilly: 1.291 I. 5 s. 8 d.; " tierrees à Cesnly »: 620 1. Total : 6.055 I. 2 s. 9 d. - Notes de dépenses : papier pour les gages pplèg'es, contrôle des tènements des plaids, etc. (Don de M. le Dr Le Dard, du Neufbourg (Eure), 1927.)
E. 59 ter. (Liasse.) - Cahier, 2 pièces, papier.

1784=1787. - Succession du maréchal d’Harcourt. - "Eitat des diligences que j'ai remises
à M. Buscher pour la succession de Mgr. Ie maréchal de Harcourt ", signé : Mouttier (1784).«Compte que rend à Messeigneurs les ducs de Harcourt et de Beivron le sieur Le Bart, chargé de la régie du duché de Harcourt, de la recette et dépense qu'il a faite pour la succession de Mgr. le maréchal de Harcourt " : recette : ventes de bois, fermes et autres reventis, " sommes envoiées de Paris » : 55.7731 .3 s. 5 d. ; dépense : entretien du château avant le $1^{\text {er }}$ janvier 1784 , gagesi et nourriture des domestiques, charges et rentes de la terre, vingtièmes de la terre, " consommation » du château et de l'écurie, réparations aux églises et aux fermes, dépenses particulières (loyer du chapelain, de la manufacture de dentelles, droguet pour les pauvres, " aut soldat qui travaillait aux mûriers, pour racommodage d'une horloge, aux ouvriers qui ont sonné les cloches de l'église lors de la mort et lons dest services "), "pour la quarantainle des gens de Harcourt suivant l'état), (aux personnes pensionnées $\%$, procès-verbal estimatif des réparationls du château : 39.2101 .8 s. 2 d. Excédent de la recette : 16.562 1. 15 s .3 d ., dont, il faut déduire 983 1. 13 s. 1 d. dont Ia dépense de 1783 excédait la recette - Charges du duché d'Harcourt : rentes foncières : à l'abbaye de Fontenay, à la seîgneurie de Condé, au trésor de Harcourt, à l'abbaye de Grestain, ete., succession de Madame la Maréchale : à Ia Visitation de Caen : 550 I. ete.; renties hypothèques créées par feu le maréchal AnnePierre (aux Carmélites de Caen : 200 l. etc.) ; pensions, "apointemens ) (maîtresse de denitelle, ehirurgien, cehapelain, petit concierge à Caen, ete.).

> E. 59 quater. (Liasse.) - Cahier, grand format; papier, 21 feuillets.

1788=1790. - Duché d'Harcourt. - «Résultats des comptes rendus dut duché de Harcourt pour les années 1785,1786 et $1787 \%: 1785:$ la dépenise excède la recette de 17.4991 .6 d ; 1786 : la dépense excède la recette de 22.072 l .13 s .3 d ; 1787 : la recette excède la dépense de 3.774 1. 9 s . 2 d . - "Compte que renid le sieur Le Bart à Mgr. le duc de Harcourt des revenus du duché de Harcourt jusqu'aux dernières époques des baux, ainsi qu'il est marqué "; recette: ventes de bois : 69.0041. 10 deniers. ; fermes et autres revenus ( 63 articles) : 26.342 I, 14 d - ; ventes de bois extraordinaires : 6201. «farines restées au château après le départ des soldats de la Commissaire générale » : 115 1.; ventes
de moutions : 3.7341 .17 s .6 d . ; laiterie : 306 l .; domaine de la Colline : 152 l . ; treizièmes : 4301. 3 d . ; rentes seigneuriales : 2.767 1. 12 s. Total de la recette: 103.472 l .18 ss .8 d ; reprise: 51.174 l . $9 \mathrm{~s} .8 \mathrm{~d} \cdot$; dépense: dépenses du château: 2.7921. 6 s. 9 d.; chapelain: 250 1.); gages : 2.4441 . ; gardes chasse : 2.550 l ; pensions : 1.600 l ; hôtel de Caen : 1.144 1. $7 \mathrm{~d}_{4}$; potager : 1.6571. 6 d . ; "ouvriers de toute espèce " : 5.2411. 7 s. ; récolte des foins et grains: 704 1. 15 s. 6 d.; avoine : 6.573 l. 16 s. 9 d.; paille: 1.365 1. $4 \mathrm{~d} . ;$ entretien des voitures : 412 l .18 d . moutons : 2.454 1. $16 \mathrm{~d} \cdot$; laiterie : 623 1. $1 \mathrm{~s} .6 \mathrm{~d} . ;$ chiens de l'équipage de chasse : 2.4441 .; entretien des routes de la forêt: 2651.7 s , gibier fourni par les gardes: 33 1. 10 s.; médicaments: 193 1. 17 s. 9 d .; réparations et constructions à la baronntie de Cesny: 1.0441 .8 d. ; réparations du moulin de Harcourt, du piont et de la chaussée d'Ouilly, de la ferme du Vieux-Château: 427 l. 16 d.; rentes dues sur le duché, I'hôtel de Caen et, la Colline: $3.2861 .12 \mathrm{~s} \cdot$; vinlgtième de la terre : 2.848 1. 6 s. 8 d. ; taillis: 899 l. $18 \mathrm{~s} .6 \mathrm{~d} . ;$ aumônes : 909 1. 19 s .3 d.; frais de justice: 48 l .18 s .6 d ; "dépense personnelle à Mgr. ) (pavé du bourg d'Harcourt, procès de ses gens etc.) : $6051.13 \mathrm{~s} .5 \mathrm{~d} . ;$ frais de régie: 4.4841 . 13 s .5 d.; etc. Total de la dépense: 61.174 1. 1 d. Exceédent de la dépense et de la reprise. 8.8751. 16 s. 1 d. ( 4 septembre 1790). "Le 16 janvier (?) 18192 j'ai été solldé, Le Bart. "

Page 83, col. 1, ligne 24, ajouter : 2 p. int.
Page 142, ajouter :
E. 2.5 trr. (Liasse.) - Cahier, grand format; papier, 6 feuillets

1779-1780. - Beuvron. - "Compte que rend le $s$. Le Bart à Mgr. le duc de Harcourt, marquis de Beuvron, des revenus dudit marquisat pour l'année 1778, ensemble du chapitre des reprises du compte de l'année 1777 , arrêté le 25 octobre 1778 ) : recette : 34.3061 .4 s. 4 d.; reprises dur compte précédent : 8211.8 s. 2 d.; reprises du présent compte : 6211.11 s .4 d .; reeette effective du présent compte: 34.5061 .1 s .2 d.!; dépense: 32.4211. 5 s .6 d. Excédent de recette : 2.084 I. 15 s .8 d.
E. $22 j$ quater. (Liasse.) - Cahier, moyen format; papier, 3 feuillets.
1786. - Beuvron. - «Compte que rend le sieur Le Bart à Mgr. le due de Harcourt, marquis de Beuvron, du revenu dudit marquisat pour l'an-
née 1785 , ensemble du chapitre de reprise contenu dans le compte de ladite terre pour l'année 1784...): recette : $42,2721.9 \mathrm{~d}$.; reprises du compte précédent en recette : $1: 1001.3 \mathrm{~s}$.; reprises diu présent compte : 966 l .16 s. 8 d.; recette effective : 42.405 I .7 s .1 d.; dépense: 33.4571 .5 s. 3 d. Excédent de recette: 8.9481 .1 s .10 d .

Page 142, col. 1, ligne 47, lire : 5 pièces, parchemin.

Page 181, col. 2, ligne 2\%, lire : 17 pièces, parchemin.

Page 181, col. 2, ligne 28, lire : 1573.
Page 222, ajouter :
E. 316 bis (Liasse). -9 pièces parchemin ; 9 pièces papier

1462=1662 cop. - Fontenay-le-Marmion. Aveux rendus, aux pleds de la vicomté de Fontenay-le-Marmion (1462), à Jeanne de Vallée, vicom̄tesse héréditale et dame de Fontenay-le-Marmion (1486, 1491, 1492, 1494), à Marguerite de Vassy, vicomtesse de Fontenay-le-Marmion et Bretteville-surLaize, veuve de Charles d'Aché, sieur de Cerquigny, chevalier, panetier et gentilhomme ordinaire du roi ( $15 ? ?$ ), à Philippe de Vassy, vicomte hérédital de Fontenay-le-Marmion et seigneur de La Quièze (1509), etc., pour divers tènements à Fontenay-le-Marmion, notamment au lieu dit Pont-Perrin.

Page 225, 307. 2, ligne 29, lire : 21. pièces, parchemin.

Page 236, col. 2, ligne 31, lire : 123 pièces papier.
Page 261, $2^{\circ}$ colv, ligne 13, lire: 20 pièces, papier.
Page 262, $1^{\text {re }}$ col., ligne 4, ajouter: mainlevée de la baronnie de Cesny et Grimbosq et mandement de la Chambre des comptes au bailli de Caen pour laisser jouir de ladite baronnie Jacques de Harcourt qui en a rendu aveu.

Page 285, ajouter :

$$
\text { E. } 419 \text { bis. (Liasse.) - } 1 \text { pièce papier. }
$$

1747.     - Saint-André et Saint-Martin de Fontenay, - Mandement d'Alexandre-Noël de Baudry, écuyer, sieur de Balzac, docteur agrégé aux droits de l'Université de Caen, lieutenant général du sénéchal du bailliage du duché et pairie de Harcourt, dont le marquisat de La Motte-Har-court-Cesny est membre, appartenant à François de Harcourt, due de Harcourt, pair et maréchal

## ARCHIVES DU CALVADOS

de France, chevalier des ordres, capitaine d'une compagnie des gardes du corps, gouverneur de Sedan, «au premier sergeant royal ayant qualité pour l'absence d'un prévost » de saisir divers héritages et maisons à Saint-Martin et Saint-André de Fontenay, pour être réunis au corps et domaine non fieffé dudit marquisat, faute d'hommages, d'aveux rendus, rentes non payées, devoirs nom faits, - et exécution de ce mandement, à la requête du maréchal due de Harcourt, demeurant
ordinairement à Paris, rue de Bourbon, paroisse Saint-Sulpice, à la diligence de François Le Bart, procureur et garde des archives du duché, signification étant faite à la sortie de la grand'messe paroissiale de Saint-André de Fontenay, « dite et célébrée à l'abbaye de Fontenay, l'église de ladite paroisse étant interdite \%. (1747).

Page 324, ligne 7, lire : 17 pièces, parchemin.
Page 332, ligne 4, lire: 7 pièces parchemin.

